

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ginette Vienneau	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 02 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Ginette		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse pendant la visite.
- Le permis, les inspections, la routine et les procédures d'évacuation sont affichés dans un endroit bien en vue.
- Les dossiers des enfants sont complets. Les consentements sont signés par le parent et ajoutés dans le dossier de l'enfant.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- Observations: jeux libres, les enfants regardent des livres, l'éducatrice chante des chansons.
- Discussions avec l'exploitante concernant la documentation et la planification et les dossiers d'enfants.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 novembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Ginette Vienneau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 novembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date